

AFFAIRE N° 3. - Assainissement 5ème tranche - approbation du dossier d'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La SOCIÉTÉ d'ÉTUDES et CONSTRUCTIONS de MAISONS et d'OUVRAGES (S.E.C.M.O.) a, sur ma demande, établi un projet pour la réalisation de la 5ème tranche des travaux d'assainissement.

Cette 5ème tranche comprendra :

1° - la réalisation de canalisations d'eaux pluviales :

- rue Général de Gaulle, entre les rues Fénelon et Jules Auber (raccordement à la 4ème tranche) ;
- rue Juliette Dodu, entre la rue Pasteur et le boulevard Gabriel MACE. /

2° - La réalisation de canalisations d'eaux usées :

- rue Général de Gaulle entre les rues Philibert et Jules Auber ;
- rue Juliette Dodu, entre les rues Maréchal Leclerc et de Nice et entre les rues de l'Artifice et de Nice ;
- rue Jean Chatel, entre les rues Maréchal Leclerc et Labourdonnais ;
- rue Alexis de Villeneuve, entre la rue de la Victoire et le boulevard Lancastel.

3° - La réfection définitive des chaussées intéressées.

Le financement de cette opération sera assuré par une subvention du FIDOM LOCAL 1970 et des emprunts qui ont été contractés auprès de la CAISSE des DÉPÔTS et CONSIGNATIONS et de la CAISSE d'AIDE à l'ÉQUIPEMENT des COLLECTIVITÉS LOCALES.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, de quelle tranche fait partie l'égout des rues Alexis de Villeneuve, Labourdonnais, Rontaunay ?

LE MAIRE. - La rue Alexis de Villeneuve est comprise dans cette 5ème tranche.

M. RIVIERE. - Je suis le porte-parole des gens qui habitent la rue Labourdonnais et qui se trouvent dans une situation très difficile car cette rue est chargée de servitudes. Toutes les personnes qui habitent en dessous de la cathédrale sont sur un bien curial. A la moindre pluie, toutes les maisons et les magasins sont inondés, et les pro-

priétaires doivent faire appel au service des pompiers pour l'enlèvement des eaux. Il est donc urgent de mettre cette rue à l'égout pour que cesse cette nuisance. Les habitants ne peuvent rien faire en raison des servitudes. Les eaux de la cathédrale passent chez les gens qui habitent la rue Labourdonnais.

LE MAIRE. - Je pense qu'il sera possible de faire rentrer cette rue dans une tranche ultérieure, mais le problème sera en partie résolu par le fait qu'un réseau sera installé dans la rue Jean Chatel. Il est possible qu'une partie de l'eau soit prise par ce réseau. Ce n'est qu'une solution partielle, mais la rue pourra être inscrite dans une tranche ultérieure.

Mesdames et Messieurs, je mets, la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le 11 Mars le 11 septembre 1970
Par le Chef
de Secrétariat Général
Signé : M. Tessier
Boul copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières.
Ch. Vergenau